



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 06 mars 2026

POURSUITE DE LA VIGILANCE JAUNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

En raison de la traversée de la région Auvergne-Rhône-Alpes par une masse d'air chargée de poussières d'origine désertique et des niveaux de particules fines PM10 qui augmentent progressivement, le département du Cantal est maintenu en vigilance jaune pollution atmosphérique en raison des retombées de ces poussières.

Dans ces conditions, les recommandations sont les suivantes :

- **Population générale :**

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités
- Continuez d'aérer votre domicile
- Privilégiez les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort

- **Population vulnérable et sensible** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques et personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution) :

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes
- Limitez les activités physiques intenses
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile
- Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Pour se tenir informé de l'évolution de la situation, consultez :

<https://www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr/>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC